Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024024-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES

CANTON DE
FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2024

NOMBRE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril,

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre LEBLANC.**

de présents 21 Conseiller(e)s en exercice : ~~Mme SULECK Josiane~~, M. LEBLANC Jean-Pierre, ~~Mme MOUTON Christine~~, M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M DEHONDT Marc, ~~Mme POTTIER Marie-Claude~~, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leila~~, M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, ~~M. LEBRUN Guillaume~~, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOCQ Pierre-François, Mme TAQUET Amandine, Mme LABROY Christine, M. LA GUERCHE Yves, Mme DEVOS Carole, M. HASSELIN Bernard, Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie.

De votants 26 Excusé(e)s avec pouvoir : Mme SULECK Josiane pouvoir Mme CUSSENOT Suzanne, Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme DUBOIS Brigitte, Mme TOUATI Leila pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre, M. LEBRUN Guillaume pouvoir à M. LECERF Johan.

2024/024

Campagne des chats errants 2024

Un scrutin a eu lieu, Mme Suzanne CUSSENOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 27 mars 2024.

Par délibération 2016/090, en date du 22 décembre 2016, le conseil municipal autorisait la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Depuis, chaque année, le conseil municipal vote une dotation pour la stérilisation et les soins apportés aux chats errants qui sont emmenés chez le vétérinaire.

Il est proposé de poursuivre cette action par la signature d'une convention avec deux vétérinaires, le cabinet Michiels de Rousies, et le cabinet Renaud de Maubeuge, pour un montant total de soins fixé à 2000€

Le Conseil Municipal,
Ouï les exposés de son Président et de Monsieur DEHONDT Marc, Adjoint à la cause animale.
Après en avoir délibéré à l' **UNANIMITE** par 26 Voix Pour,

- **Autorise** la poursuite de la campagne des chats errants telle que délinie par délibération 2016/090.
- **Autorise** la signature d'une convention avec le cabinet vétérinaire MICHIELS de Rousies et une convention avec le Cabinet vétérinaire RENAUD de Maubeuge.
- **Fixe** le montant total de la dépense à 2000€ pour l'exercice 2024.
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 chapitre 011- article 62268.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 10 Avril 2024.

La secrétaire de séance,
Suzanne CUSSENOT

Le président de séance,
Jean-Pierre LEBLANC, 1er Adjoint

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous- préfecture et publication le 17/04/2024

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication